

Liste des délibérations du comité syndical ABCèze

Séance du mercredi 18 février 2026

N° de délibération	Libellé
01/2026	Débat d'orientation budgétaire 2026
02/2026	Programmation 2026 : Entretien des cours d'eau - Invasives
03/2026	Programmation 2026 : Travaux bancs de graviers 2026
04/2026	Programmation 2026 : Travaux d'entretien de la ripisylve 2026
05/2026	Programmation 2026 : Entretien des cours d'eau – Travaux d'accompagnement de la mobilité
06/2026	Programmation 2026 : Plan de gestion stratégique des zones humides sur les nouveaux territoires
07/2026	Programmation 2026 : Travaux zones humides
08/2026	Programmation 2026 : Restauration du Nizon à Saint-Laurent-des-Arbres, Etude et négociations foncières
09/2026	Programmation 2026 : Renaturation Arnave – Etude et acquisitions foncières
10/2026	Programmation 2026 : Acquisition foncière pour préserver les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones humides
11/2026	Programmation 2026 : Travaux de sécurisation de la digue de Saint-Ambroix
12/2026	Programmation 2026 : Travaux de sécurisation des digues de Meyrannes et Molières-sur-Cèze
13/2026	Programmation 2026 : Suivi hydrologique 2026
14/2026	Programmation 2026 : Etude prospective des usages de l'eau
15/2026	Programmation 2026 : Etude socio-économique des usages de l'eau
16/2026	Programmation 2026 : Etude globale des modalités techniques pour conserver l'eau et la restituer
17/2026	Programmation 2026 : Communication 2026
18/2026	Programmation 2026 : Postes techniques 2026
19/2026	Programmation 2026 : Restauration Tave – Acquisition foncière et maîtrise d'œuvre
20/2026	Programmation 2026 : Sensibilisation des scolaires au risque inondation
21/2026	Programmation 2026 : Réduction vulnérabilité bâtiments privés – ALABRI 2026/2027
22/2026	Engagement du Syndicat Mixte AB Cèze dans l'élaboration d'un Contrat « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau RMC



Syndicat d'Aménagement
du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
01/2026		
OBJET		
Débat d'orientation budgétaire 2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

l'article L.2312-1, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, imposant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

l'article L.5211-26, relatif aux règles budgétaires applicables aux syndicats mixtes ;

Les statuts du Syndicat Mixte ABCèze ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'informer les membres du Comité syndical sur :

- la situation financière du syndicat,
- les perspectives d'évolution des dépenses et des recettes,
- les priorités d'action envisagées pour l'exercice 2026.

Après en avoir débattu,

Le Comité syndical prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, appuyée par le rapport transmis aux membres de l'Assemblée.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-012026-DE
çu le 19/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

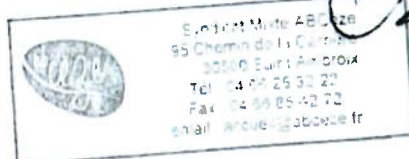
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
02/2026		
OBJET		
Programmation 2026 Entretien des cours d'eau - Invasives		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Les interventions programmées pour l'année 2026 porteront principalement sur la lutte contre la renouée du Japon. Elles viseront à éradiquer les foyers situés en début de colonisation (têtes de bassin versant, Garière, Claysse, Cèze amont) et à limiter son implantation dans les secteurs encore préservés, notamment la Cèze à partir de l'entrée des gorges.

Dans le cadre des travaux réalisés sur les bancs de graviers, les espèces végétales invasives, renouée du Japon et canne de Provence seront systématiquement traitées sur les emprises concernées.

Sur le bassin du Nizon, des opérations spécifiques consisteront à extraire les rhizomes de canne de Provence sur deux sites identifiés.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 85 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	42 500,00	50%
Sous-total :	42 500,00	50%
Fonds propres	42 500,00	50%
Total	85 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-022026-DE
çu le 19/02/2026

✎ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

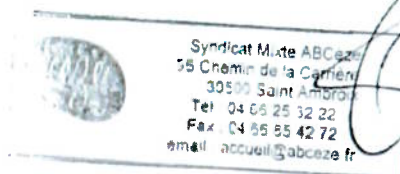
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
03/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Travaux bancs de graviers 2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la campagne menée en 2024. Plusieurs secteurs d'intervention seront définis sur la Cèze et ses principaux affluents l'Auzonnet, la Claysse et le Luëch.

La nature des opérations variera selon les sites : débroussaillage, scarification des berges ou encore déplacement ponctuel de matériaux, en fonction des besoins identifiés et des enjeux locaux.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 50 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	15 000,00	30%
Sous-total :	15 000,00	30%
Fonds propres	35 000,00	70%
Total	50 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-032026-DE
çu le 19/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

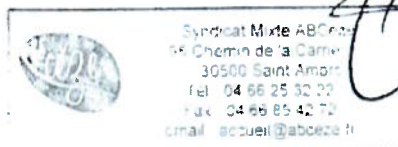
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
04/2026		
OBJET		
Programmation 2026 Travaux d'entretien de la ripisylve 2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etalent présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etalent absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Le plan de gestion de la végétation prévoit la réalisation de travaux confiés à des prestataires spécialisés. À la suite des prospections menées en interne, l'objectif est de maintenir les cours d'eau dans un bon état écologique, au moyen d'interventions différenciées selon les enjeux identifiés sur chaque secteur.

Le programme 2026 concernera principalement la Basse vallée de la Cèze ainsi que d'éventuels travaux ponctuels rendus nécessaires à la suite d'événements climatiques.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 50 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	15 000,00	30%
Sous-total :	15 000,00	30%
Fonds propres	35 000,00	70%
Total	50 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

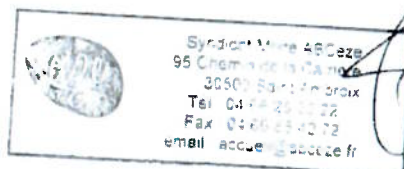
cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-042026-DE
çu le 19/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026
Le Président,
B. TRICHOT





Syndicat d'Aménagement
du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
05/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Entretien des cours d'eau - Travaux d'accompagnement de la mobilité		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Cette enveloppe est destinée à financer des travaux d'abattage préventif et de retrait d'embâcles dans les secteurs présentant des phénomènes d'érosion, en particulier sur les parcelles acquises par le Syndicat ABCèze.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 30 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	24 000,00	80%
Sous-total :	24 000,00	80%
Fonds propres	6 000,00	20%
Total	30 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-052026-DE
çu le 19/02/2026

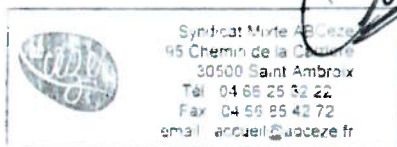
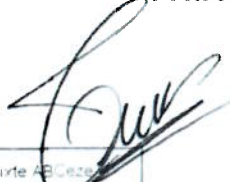
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

J. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
06/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Plan de gestion stratégique des zones humides sur les nouveaux territoires		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Le bassin versant de la Cèze a fait l'objet d'un inventaire des zones humides en 2016. En revanche, aucune donnée équivalente n'est disponible pour les territoires du Gard Rhodanien, notamment les bassins du Nizon, du Galet, du Malaven et de l'Arnave.

L'étude à engager devra intégrer les nouveaux cahiers des charges définis par l'Agence de l'eau, afin de garantir une méthodologie conforme aux exigences actualisées et une homogénéité des données à l'échelle du territoire.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 30 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	24 000,00	80%
Sous-total :	24 000,00	80%
Fonds propres	6 000,00	20%
Total	30 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-062026-DE
çu le 19/02/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.*

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le

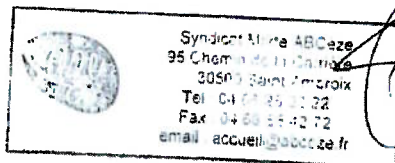
19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Volants
24	13	13
DELIBERATION N°		
07/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Travaux zones humides		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Des plans de gestion sont en cours de finalisation pour les zones humides de la roselière à La Bastide-d'Engras et du Grand Pré à Pognadoresse. Cette enveloppe permettra d'engager, dès 2026, une première phase de travaux sur les parcelles dont les propriétaires se sont déclarés vendeurs.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 15 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	12 000,00	80%
Sous-total :	12 000,00	80%
Fonds propres	3 000,00	20%
Total	15 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

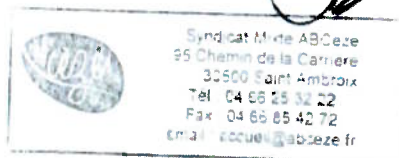
cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-072026-DE
çu le 19/02/2026

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026
Le Président,
B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
08/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Restauration du Nizon à Saint-Laurent-des-Arbres - Etude et négociations foncières		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRES, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat ABCèze conduit un projet de renaturation du Nizon dans la traversée de Saint-Laurent-des-Arbres, pour un montant total estimé à 83 333,33 € HT, soit 100 000 € TTC. Cette opération vise à concilier la réduction du risque d'inondation avec l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau. L'étude prévue devra définir un espace de bon fonctionnement du Nizon et intégrer des modélisations hydrauliques permettant de dimensionner les futurs aménagements. Compte tenu des contraintes foncières qui apparaîtront rapidement, une assistance à maîtrise foncière sera lancée en parallèle du marché de maîtrise d'œuvre. Elle permettra de préciser l'enveloppe foncière nécessaire et possible à acquérir pour permettre la réalisation du projet.

En 2025, afin de financer la maîtrise d'œuvre nécessaire au projet, le Syndicat ABCèze a sollicité une subvention sur une dépense de 49 333 € HT auprès de l'Agence de l'Eau (50 %), de la Région Occitanie (15 %), du Conseil départemental du Gard (CD30) (15 %).

Pour l'année 2026, une enveloppe de 83 333,33 € HT est inscrite au budget pour lancer la maîtrise d'œuvre estimée à 49 333 € HT (déjà en cours de demande de subvention) et procéder à l'évaluation des terrains à acquérir, estimée à 34 000 € HT.

Le montant de 34 000 € HT (restant à financer) fera l'objet d'une demande de subvention complémentaire dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la partie restant à financer de l'opération : 34 000 € HT		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	17 000,00	50%
Région Occitanie	5 100,00	15%
CD30	5 100,00	15%
Sous-total :	27 200,00	80%
Fonds propres	6 800,00	20%
Total	34 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-082026-DE
çu le 19/02/2026

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le

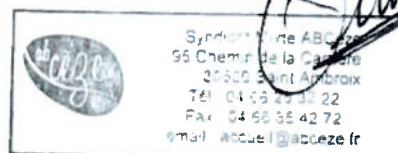
19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
09/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Renaturation Arnavé : Etude et acquisitions foncières		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRES, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Sur l'Arnavé, à Saint-Alexandre, des merlons issus d'anciens travaux de curage altèrent aujourd'hui le bon fonctionnement du cours d'eau. Une opération de renaturation apparaît envisageable pour restaurer la dynamique naturelle du lit.

Le programme prévoit, pour cette année, le lancement des études de maîtrise d'œuvre ainsi que la réalisation d'une étude hydraulique. Les travaux pourraient être engagés dès 2027, sous réserve des conclusions des études préalables.

Afin d'assurer une maîtrise foncière optimale dans le cadre de ce projet de renaturation, une analyse approfondie des terrains à acquérir sera conduite. Cette expertise permettra de caractériser précisément chaque parcelle et d'identifier celles pouvant être intégrées au périmètre foncier nécessaire à la réalisation du projet. Une enveloppe est prévue pour ces acquisitions.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Etude renaturation ARNAVE

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 58 333,33 € HT		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	46 666,66	80%
Sous-total :	46 666,66	80%
Fonds propres	11 666,67	20%
Total	58 333,33	100%

Acquisitions foncières renaturation ARNAVE

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 10 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	8 000,00	80%
Sous-total :	8 000,00	80%
Fonds propres	2 000,00	20%
Total	10 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-092026-DE
çu le 19/02/2026

Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☛ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☛ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☛ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☛ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le

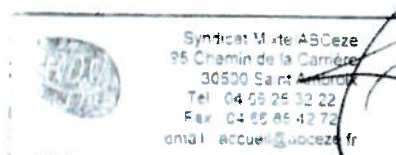
19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
10/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Acquisition foncière pour préserver les espaces de mobilité des cours d'eau et les zones humides		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCAISON		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Afin d'accompagner le déplacement naturel du lit des cours d'eau dans les secteurs soumis à l'érosion, cette enveloppe permet, depuis plusieurs années, de proposer des acquisitions amiables aux propriétaires concernés.

Conformément au plan de gestion des zones humides, il est proposé cette année d'étendre le périmètre d'acquisition potentielle aux zones humides identifiées, afin de garantir leur préservation et leur bon fonctionnement écologique.

Le montant estimatif de ces acquisitions foncières est évalué à 70 000 € TTC.

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-102026-DE
çu le 19/02/2026

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

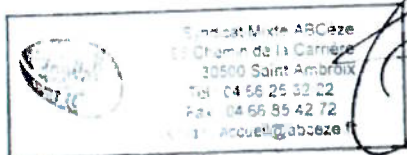
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le **19 FEV. 2026**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
11/2026		
OBJET		
Programmation 2026 Travaux de sécurisation de la digue de Saint-Ambroix		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Le système d'endiguement de Saint-Ambroix comprend une digue unique. Dans le cadre du PAPI 2018-2021, l'étude de dangers a confirmé le mauvais état général de l'ouvrage, révélant un niveau de protection très faible, équivalent à une crue décennale, ainsi que l'absence de zone réellement protégée.

Les travaux envisagés visent à rétablir un niveau de protection correspondant à une crue trentennale, sans rehausse du système d'endiguement existant.

Cette action se décline en plusieurs sous-actions :

- **Poursuite des études de maîtrise d'œuvre**, des études réglementaires relatives à la compensation environnementale, ainsi que l'intégration des coûts de maîtrise d'œuvre en phase travaux ;
- **Travaux de sécurisation du système d'endiguement de Saint-Ambroix**, comprenant :
 - *Secteur 1 – Côté rivière* : retalutage du talus et mise en place d'une carapace d'enrochements libres sur toute la hauteur jusqu'au substratum ;
 - *Secteur 1 – Côté terre, au droit du déversoir* : adoucissement de la pente du talus, protection par matelas de gabions, enherbement des gabions, et réalisation d'une poutre en béton armé fixant la cote de déversement en crête ;
 - *Secteurs 2 et 3* : traitement de la végétation et rehausse ponctuelle de la digue afin de garantir que les écoulements empruntent prioritairement le déversoir de sécurité.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 948 727 € HT		
Financeurs	Montant	%
DDTM30	379 490,80	40%
CD30	189 745,40	20%
Sous-total :	569 236,20	60%
Fonds propres	379 490,80	40%
Total	948 727,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie – Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-112026-DE
çu le 19/02/2026

Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

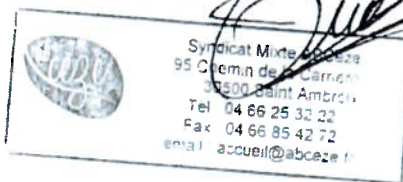
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
12/2026		
OBJET		
Programmation 2026 Travaux de sécurisation des digues de Meyrannes et Molières-sur-Cèze		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Le système d'endiguement de Molières-sur-Cèze et de Meyrannes est constitué de deux ouvrages : la digue de Molières-sur-Cèze et la digue de Meyrannes. L'étude de danger réalisée dans le cadre du PAPI 2018-2021 a confirmé le mauvais état général de ce système, dont le niveau de protection actuel n'excède pas celui d'une crue décennale. Des travaux de sécurisation se révèlent donc indispensables. L'objectif est de porter le niveau de protection à celui d'une crue centennale, sans rehausser les digues existantes.

Décomposition des travaux de sécurisation

Digue de Molières-sur-Cèze

- Mise en œuvre d'une protection de pied en enrochements sur le secteur 1.
- Réalisation d'une piste de service de 3 m de largeur.
- Reprise des ouvrages traversants, incluant le prolongement des exutoires et l'installation de clapets anti-retour.
- Création de pistes d'accès en amont et en aval du secteur 1.

Digue de Meyrannes

- Mise en œuvre d'une protection de pied en enrochements sur les secteurs 1 et 4.
- Réalisation d'une piste de service de 3 m de largeur.
- Reprise des ouvrages traversants avec prolongement des exutoires et installation de clapets anti-retour.
- Création d'une piste d'accès en amont du secteur 1 et en aval du secteur 4.

Cette action comprend la poursuite de la maîtrise d'œuvre en phase travaux.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Digue de Molières-sur-Cèze

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 1 073 596 € HT		
Financeurs	Montant	%
FEDER	214 719,20	20%
ETAT	429 438,40	40%
Région Occitanie	214 719,20	20%

Sous-total :	858 876,80	80%
Fonds propres	214 719,20	20%
Total	1 073 596,00	100%

Digue de Meyrannes

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 1 568 395 € HT		
Financeurs	Montant	%
FEDER	313 679,00	20%
ETAT	627 358,00	40%
Région Occitanie	313 679,00	20%
Sous-total :	1 254 716,00	80%
Fonds propres	313 679,00	20%
Total	1 568 395,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le

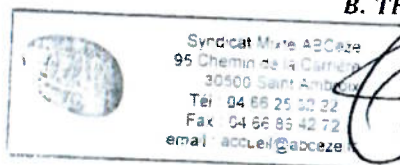
19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT





Syndicat d'Aménagement
du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
13/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Suivi hydrologique 2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Cette action comprend le suivi hydrologique par le CNRS et l'Université d'Avignon pour l'année 2026. Cette opération consiste à mesurer les débits sur tous les affluents de la Cèze qui sont concernés par des mesures de réduction des prélèvements. Pour l'année 2026, 2 stations seront sorties du partenariat: le Luëch et l'Auzonnet, ces deux cours d'eau disposant de stations gérées par le SPC (Service de Prévisions des Crues). Ce suivi permettra de disposer des débits moyens journaliers sur les mois de basses eaux (juin à septembre) sur les cours d'eau: la Cèze amont, l'Homol et la Ganière.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 10 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	7 000,00	70%
Sous-total :	7 000,00	70%
Fonds propres	3 000,00	30%
Total	10 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-132026-DE
çu le 19/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.
Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

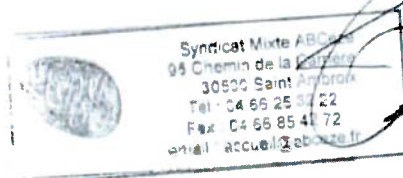
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le **19 FEV. 2026**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
14/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Etude prospective des usages de l'eau		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

A la suite du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) actuellement en cours d'évaluation, un nouveau plan d'action va être établi: le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Il s'agit également d'un plan d'actions concerté ayant pour objectif d'équilibrer la demande en eau des usagers et la disponibilité de la ressource et de répondre à la demande préfectorale sur la réduction des prélèvements en eau. En complément devra y être intégré une évolution des usages de l'eau dans le contexte de changement climatique.

Le département du Gard a déjà travaillé sur ce sujet avec la démarche Eau et Climat 3.0 qui donne des évolutions du climat gardois à 2 horizons (2050 et 2100). En 2023 et 2024, le Syndicat a également réalisé une concertation pour travailler avec les usagers de l'eau du territoire à l'adaptation de leurs usages dans ce contexte de changement climatique. Le besoin en terme de prospective reste donc à définir avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL et Agence de l'Eau). Il s'agira soit d'intégrer les résultats "Eau et climat" et ceux de la "concertation ABCèze" au PTGE, soit de réaliser une étude prospective des usages de l'eau plus précise sur le territoire.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 40 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Région Occitanie	4 000,00	10%
Agence de l'Eau	28 000,00	70%
Sous-total :	32 000,00	80%
Fonds propres	8 000,00	20%
Total	40 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-142026-DE
çu le 19/02/2026

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☛ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☛ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☛ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☛ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

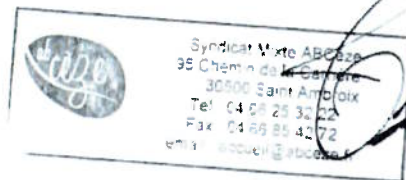
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint- Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint- Ambroix, le 19/02/2026
Le Président,
B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
15/2026		
OBJET		
Programmation 2026 Etude socio-économique des usages de l'eau		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Afin d'établir l'état des lieux du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône, les membres de la Commission Locale de l'Eau ont exprimé la nécessité de conduire une étude socio-économique des usages de l'eau. Cette analyse est considérée comme essentielle pour disposer d'un diagnostic précis du poids des activités économiques et des usages sur le territoire, ainsi que pour apprécier la valeur économique de l'eau au sein de chacun de ces usages.

Les résultats attendus viendront enrichir l'élaboration du SAGE et éclairer les décisions futures de la CLE, notamment en matière de définition des enjeux.

Cette étude constituera également un élément structurant pour la préparation du nouveau plan de gestion de la ressource en eau (PTGE).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 80 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	56 000,00	70%
Sous-total :	56 000,00	70%
Fonds propres	24 000,00	30%
Total	80 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-152026-DE
çu le 19/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le

19 FEV. 2026

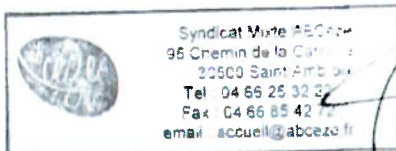
4 Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

4 Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRIELOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
16/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Etude globale des modalités techniques pour conserver l'eau et la restituer		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de son état des lieux, les membres de la CLE ont exprimé la nécessité de disposer d'un panel de solutions pour conserver l'eau dans le sol et la restituer. Cette attente avait déjà été exprimée lors de la concertation menée auprès des usagers de l'eau du territoire pour l'adaptation de leurs usages au changement climatique.

A cette fin, cette étude permettra à la fois de recenser les pratiques mises en oeuvre sur le périmètre du SAGE et celles à préconiser selon différents critères (pédologie, géologie, occupation du sol ...), mais aussi d'estimer les gains attendus.

Cette étude viendra en complément de celle visant à définir la stratégie territoriale pour la restauration des zones humides et des cours d'eau, en s'intéressant en particulier aux solutions bénéfiques au soutien d'étiage et/ou au maintien de l'eau dans le sol afin de baisser les prélèvements dans la Cèze.

A l'issue, il est attendu de disposer d'une "boîte à outils" par grandes typologies de territoire pour alimenter les travaux de la CLE, de l'état des lieux jusqu'à la rédaction du PAGD et du règlement.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 60 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Agence de l'Eau	42 000,00	70%
Sous-total :	42 000,00	70%
Fonds propres	18 000,00	30%
Total	60 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

☛ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-162026-DE
çu le 19/02/2026

- ☛ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☛ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☛ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le

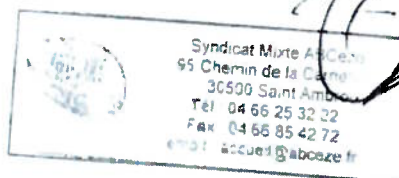
19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président.

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
17/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Communication 2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCAION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC. REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat ABCèze a mis à jour sa stratégie de communication pour la période 2025-2027. En déclinaison de cette stratégie, le plan de communication 2026 prévoit les opérations externalisées suivantes :

- Pour rappel, un accompagnement à la mise en place de cette stratégie est prévu dans une autre demande de subvention.
- la réalisation et la distribution du journal aux 62 000 foyers du périmètre d'intervention de l'EPTB,
- une journée de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau (Relai de l'eau),
- une journée de sensibilisation des élus aux enjeux de l'eau,
- la communication sur l'opération économies d'eau avec les cuves,
- des outils de communication (kakémonos, ...).
- La diffusion d'un film documentaire sur la Cèze auprès des scolaires.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 45 000 € TTC		
Financiers	Montant	%
Agence de l'Eau	31 500,00	70%
Sous-total :	31 500,00	70%
Fonds propres	13 500,00	30%
Total	45 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-172026-DE
çu le 19/02/2026

✎ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

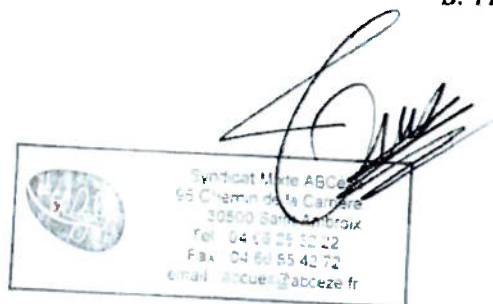
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical,

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026
Le Président.
B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
18/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Postes techniques 2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCAION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Au regard des actions inscrites dans le débat d'orientation budgétaire 2026 du syndicat, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires pour les postes techniques et de solliciter les subventions correspondantes sur la base des plans de financement prévisionnels suivants :

PLAN DE FINANCEMENT			
Animation "politiques contractuelles et qualité des milieux 2026			
Financeurs	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	86 133,00	70%	60 293
PLAN DE FINANCEMENT			
Animation restauration des cours d'eau et biodiversité 2026			
Financeurs	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	137 246,00	80%	109 797
PLAN DE FINANCEMENT			
Animation du PGRE 2026			
Financeurs	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	86 839,00	70%	60 787
Région	64 057,00	10%	6 406
PLAN DE FINANCEMENT			
Equipe technique PAPI année 2026			
Financeurs	Coût prévisionnel	%	Montant
Etat	130 000,00	50%	65 000
PLAN DE FINANCEMENT			
Animation plan de gestion 2026			
Financeurs	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	134 565,00	50%	67 283
PLAN DE FINANCEMENT			
Elaboration du SAGE 2026			
Financeurs	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	119 481,00	70%	83 637
Région	61 512,00	10%	6 151

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-182026-DE
çu le 19/02/2026

PLAN DE FINANCEMENT Travaux de gestion invasives			
Financiers	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	111 856,00	50%	55 928
PLAN DE FINANCEMENT Entretien des cours d'eau 2026			
Financiers	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	243 901,00	30%	73 170
PLAN DE FINANCEMENT Restauration morphologique 2026			
Financiers	Coût prévisionnel	%	Montant
Agence de l'Eau	71 550,00	80%	57 240

*Agence de l'Eau : base = (forfait salaire + charges) *1.30, augmentée pour certains postes des coûts de prestations extérieures, coûts d'investissement nécessaires au poste, de coût de matériels liés à la mise en œuvre de l'action, etc.

* Région : base = forfait TB + charges patronales + 20 % de charges indirectes

M. le Président, sollicite de l'Etat (DDTM30), du Fonds vert, de l'Agence de l'Eau, de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du Conseil Général de l'Ardèche la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le

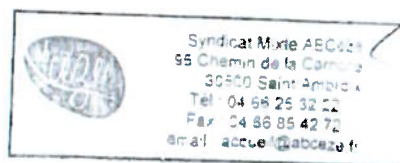
19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président

B. TRICHIOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Volants
24	13	13
DELIBERATION N°		
19/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Restauration Tave : Acquisition foncière et maîtrise d'œuvre		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCAION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-IGNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Des études préalables concernant les merlons situés en bord de Tave, sur le secteur de Tresques, ont été réalisées et ont conduit à une première tranche de travaux de restauration en 2022. En 2025, un propriétaire d'une parcelle concernée par ces merlons a été contacté et pourrait envisager une cession en 2026.

Si l'acquisition foncière aboutit, une mission de maîtrise d'œuvre sera engagée afin de procéder à l'arasement des merlons en bord de Tave, conformément aux objectifs de restauration du cours d'eau.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Acquisition foncière

Le coût de l'acquisition foncière est estimé à 25 000 € TTC. Une demande de subvention sera déposée auprès des financeurs compétents afin d'obtenir le meilleur taux de participation possible.

Maîtrise d'œuvre

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 20 833,33 € HT		
Financeurs	Montant	%
AE	10 416,67	50%
CD30	3 125,00	15%
Région Occitanie	3 125,00	15%
Sous-total :	16 666,66	80%
Fonds propres	4 166,67	20%
Total	20 833,33	100%

Monsieur le Président sollicite le soutien financier de l'État, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Occitanie – Pyrénées-Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, ainsi que des Conseils départementaux du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère. L'objectif est d'obtenir la participation financière la plus élevée possible et au meilleur taux.

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-192026-DE
çu le 19/02/2026

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président,
à l'unanimité :

- ☞ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☞ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☞ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☞ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
1 Saint-Ambroix le

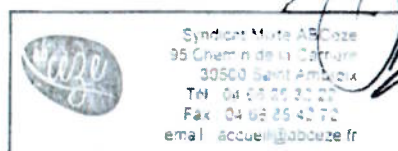
19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
20/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Sensibilisation des scolaires au risque inondation		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCAION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-IGNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Depuis 2004, des actions de sensibilisation des scolaires au risque inondation sont menées par le Département du Gard, et notamment sur le bassin versant de la Cèze. Ces interventions, organisées sous forme d'ateliers pédagogiques et de sorties de terrain, permettent chaque année d'aborder différentes thématiques liées à la problématique inondation : cycle de l'eau, fonctionnement hydrologique d'un bassin versant lors d'un épisode pluvieux, vulnérabilité des territoires, etc. Elles s'adressent principalement aux élèves de CE2, CM1, CM2, 5^e et 4^e.

À partir de 2022, le Syndicat ABCèze a repris la maîtrise d'ouvrage de cette opération, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 3 Cèze – 2023-2028) dont il assure le pilotage. Entre 2022 et 2025, **105 classes**, majoritairement de CM1-CM2, ont ainsi été sensibilisées au risque inondation, représentant 2 414 élèves.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, le Syndicat souhaite poursuivre et renforcer ces actions afin de promouvoir davantage la culture du risque auprès des scolaires du bassin versant. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil départemental du Gard (COM30) sur une période de trois ans, selon la répartition financière suivante :

- 1^{ère} année : 60 000 € TTC
- 2^{ème} année : 40 000 € TTC
- 3^{ème} année : 10 000 € TTC
- Soit un montant total de 110 000 € TTC.

Cette enveloppe permettra de financer les interventions pédagogiques, les animations, les supports de communication, ainsi que l'ensemble des actions nécessaires à la sensibilisation des élèves au risque inondation.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 110 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
Etat	88 000,00	80%
Sous-total :	88 000,00	80%
Fonds propres	22 000,00	20%
Total	110 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☞ **Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,**
- ☞ **Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,**
- ☞ **Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,**
- ☞ **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.**

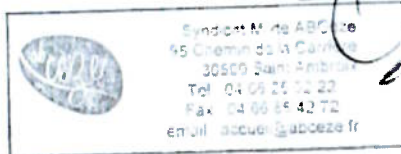
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le **19 FEV. 2026**
de la publication le
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026
Le Président,
B. FRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
21/2026		
OBJET		
Programmation 2026		
Réduction vulnérabilité bâtiments privés - ALABRI 2026-2027		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCAION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP. DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-IGNARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Sur le bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône, 2 366 logements privés sont situés en zones inondables, en aléa fort ou modéré selon le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). L'opération ALABRI Cèze vise à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque d'inondation, grâce à la mise en œuvre de travaux (pose de batardeaux, création d'un espace refuge, etc.) et/ou de mesures organisationnelles (réhaussement des prises électriques, déplacement d'équipements sensibles...).

À ce jour, 666 habitations privées ont été diagnostiquées sur le bassin versant, soit 28,14 % de l'objectif du PAPI 3 Cèze atteint.

L'objectif annuel est de réaliser 150 diagnostics de vulnérabilité entre 2026 et 2028.

Dans ce cadre, une demande de subvention sera déposée pour l'opération ALABRI sur une période de trois ans, selon la répartition suivante :

- 1^{re} année : 50 000 € TTC
 - 2^e année : 100 000 € TTC
 - 3^{ème} année : 100 000 € TTC
- Soit un montant total de 250 000 € TTC.

Ces crédits permettront de financer les diagnostics, l'accompagnement des particuliers, les actions de communication, ainsi que les prestations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT sur la totalité de l'opération : 250 000 € TTC		
Financeurs	Montant	%
FEDER	125 000,00	50%
ETAT	75 000,00	30%
Sous-total :	200 000,00	80%
Fonds propres	50 000,00	20%
Total	250 000,00	100%

M. le Président, sollicite de l'Etat, du Fonds Vert, de l'Union Européenne (FEDER), du Parc National des Cévennes, de la Région Rhône-Alpes - Auvergne, de la Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Gard, du

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-212026-DE
çu le 19/02/2026

Conseil Départemental de l'Ardèche, du Conseil Départemental de la Lozère, la subvention la plus forte possible et au meilleur taux.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- ☛ Adopte le plan de financement tel énoncé ci-dessus,
- ☛ Décide d'inscrire des crédits suffisants au budget,
- ☛ Autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- ☛ Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce projet et à déposer les dossiers réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

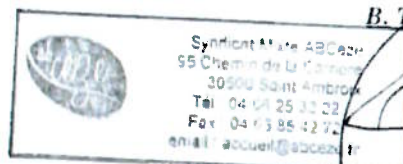
Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le **19 FEV. 2026**
A Saint-Ambroix le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRICHOT



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 Février 2026

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13
DELIBERATION N°		
22/2026		
OBJET		
Engagement du Syndicat mixte ABCèze dans l'élaboration d'un Contrat « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
CONVOCATION		
10/02/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
19/02/2026		

Le dix-huit février deux mille vingt-six à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Denis, sous la présidence de Monsieur Benoît TRICHOT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU, JP DE FARIA, P. DUMAS, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISONARD, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir : Néant

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le SDAGE Rhône-Méditerranée en vigueur,

Vu les précédents contrats de rivière 2011-2015 et 2019-2024 portés sur le bassin de la Cèze,

Vu la politique contractuelle de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,

Considérant la nécessité de poursuivre une démarche de planification et de programmation pluriannuelle d'actions en faveur de la ressource en eau, de la qualité des milieux aquatiques et des usages associés,

Considérant que le contrat « Eau et Climat » constitue un nouveau dispositif contractuel permettant :

- la mise en œuvre d'actions concrètes sur les thématiques « ressource en eau », « qualité de l'eau » et « milieux aquatiques »,
- l'intégration de thématiques connexes (biodiversité, sols, agriculture, nature en ville...),
- la sécurisation d'un plan de financement auprès de l'Agence de l'Eau et l'accès à des aides spécifiques.
- la cohérence et la priorisation des actions à l'échelle du bassin versant,

Considérant que la Commission Locale de l'Eau, réunie le 13 février 2026, a débattu de l'intérêt de mettre en place ce nouvel outil et sollicite le Syndicat pour en assurer le portage,

Considérant que ce contrat pourrait couvrir la période 2027-2030 et s'appliquer au périmètre du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

☞ Valide l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat « Eau et Climat » porté par le Syndicat, sur le territoire du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône,

cusé de réception en préfecture
0-253002349-20260218-222026-DE
çu le 19/02/2026

couvrant les thématiques « ressource en eau », « milieux aquatiques » et « qualité de l'eau » ;

• Autorise l'envoi d'une lettre d'intention à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse afin d'engager officiellement la démarche ;

• Décide d'affecter les moyens humains nécessaires à cette mission, notamment la chargée de mission contrat déjà en poste.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du Syndicat Mixte ABCèze, le représentant de l'Etat et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en préfecture le
de la publication le
A Saint-Ambroix le

19 FEV. 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil syndical.

A Saint-Ambroix, le 19/02/2026

Le Président,

B. TRIHOT

